

NOUVEL ENGAGEMENT MUTUELLE DES MOTARDS

// COMMUNIQUÉ DE PRESSE //

CONTACT PRESSE MUTUELLE DES MOTARDS

Laure Gelmini
04 67 04 71 63
06 62 16 47 84
laure.gelmini@amdm.fr

La Mutuelle des Motards est la première mutuelle d'assurance 2-roues à s'engager, depuis le 1^{er} février, à indemniser ses sociétaires, à hauteur de 50 euros, si la dépanneuse arrive plus d'une heure après leur appel.

Soucieuse de la qualité de services rendus à ses sociétaires, la Mutuelle des Motards prend un engagement fort auprès d'eux, professionnels comme particuliers, avec son partenaire assistant IMA (Inter Mutuelles Assistance).

Qu'ils soient à moto ou en voiture, s'ils tombent en panne sur la route et que la dépanneuse, mandatée par IMA, arrive plus d'une heure après leur appel, ils seront indemnisés à hauteur de 50 euros*.

La procédure de remboursement est simple et accessible via un formulaire à remplir sur le site mutuelledesmotards.fr et à renvoyer dans les 8 jours qui suivent le dépannage.

Engagement Mutuelle des Motards avec son partenaire assistance IMA



À PROPOS DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés. Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant des produits d'assurance innovants sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards.

* non valable dans les conditions « extrêmes » indépendantes de la qualité de service de notre partenaire assistance IMA (détails dans le formulaire).

